

Formation professionnelle :

Résultats 2011

Nb jours agents par type de formation : baisse de 16% par rapport à 2010 en raison de l'atténuation des besoins liés à la fusion et de la fin de la mise en place de GESPRO.

Hausse des jours de formation initiale pour la filière gestion publique.

Pour les prépas au concours, le chiffre de 2010 n'est pas fiable.

La durée moyenne des formations est plus courte chez les C que les A+ en raison de formations plus spécifiques faites sur des durées d'une ½ ou d'1 journée.

Le problème des formations cadastre avec le manque de sessions et le nombre de place accordées fait que des demandes non satisfaites traînent sur ce type de formations.

L'ENC de Toulouse refuse jusqu'à présent de mettre à dispo sa base école pour des formations en région. Elle sera de nouveau sollicitée pour essayer de faire évoluer la situation.

Il est enfin précisé que la mise en place d'une formation est envisagée dès que 3 agents en font la demande, l'offre générant souvent des demandes supplémentaires qui permettent d'avoir les effectifs suffisants pour organiser une session. Les agents ne doivent pas hésiter à saisir la forpro par mel en dehors de la période de notation.

Direction des Services Informatiques (DISI)

Transfert au 1/09 à la DISI ouest pour les agents de Vendée.

Transfert de 3B pour la FF et de 2B et 1 A pour la GP.

Toutefois, le A étant vacant, ce sont 5 agents qui ont demandés à être transférés à la DISI.

Il est précisé que si leur affectation est désormais DISI ouest, leur résidence administrative reste la Roche sur Yon avec des conditions de rémunérations identiques. Il n'est pas non plus prévu qu'ils soient amenés à intervenir dans d'autres départements.

Compte tenu de ces réorganisations, il a été demandé à la Direction de rédiger une note sur le schéma d'assistance informatique qui se présente de la façon suivante :

- Assistance technique de 1er niveau.
- Assistance technique de 2ème niveau si problèmes persistent.
- ESI en dernier recours.

Interrogée sur le nombre des personnels dédiés à cette assistance technique, Madame HEROUX n'a pas pu donner de réponse. Les OS ont souligné la lourdeur de cette nouvelle procédure dans un contexte où les problèmes informatiques sont très fréquents (accès, réseaux et matériels).

NB : l'interlocuteur pour ces problèmes = division de la stratégie.

Pour les agents transférés : ils restent rattachés au CHS de Vendée et seront rattachés au DUERP de la DISI.

« Réforme » CDI CDIF => Pôle foncier départemental.

Dans le discours de la DG, les directeurs au plan local ont la marge de manœuvre. Le Directeur explique que « le projet d'un CDIF départemental comporte 3 pôles, la mise en place PTGC et PELP sont assez simples à réaliser ; Par contre PELH pose la problématique du retour en pour les sites de Challans et Fontenay où les personnels ont fait preuve d'un fort investissement »

Pas de réponse précise pour le moment.

Le Directeur est en attente des consignes de la DG depuis le 14/05/12. Avant d'ouvrir le dossier pour la Vendée

L'attention a été appelée sur l'accueil et le service public pour les usagers.

Seule réponse pour le moment : étude ergonomique en cours !

Nouvelle réunion à la DG prévue à l'automne.

Pôle patrimonial

Réforme prévue autour de deux axes : pôle CH, enregistrement et déclarations de successions et un pôle départemental de contrôle des DFE sous une même autorité.

Des expérimentations sont prévues à l'automne pour un déploiement d'ampleur en 2013.

La DDFIP Vendée n'est pas candidate à l'expérimentation.

Bilan campagne IR :

Pas de documents fournis ! D'où monologue de la direction.

Dresser un bilan au 26/06 alors que fin de campagne arrêtée au 13/07 ???

Réception physique en baisse de 11% (35 000 visites soit 3 700 de moins) dont 85% en accueil généraliste.

Accueil téléphonique en baisse également : 27 000 appels.

1800 courriels : hausse de presque 50% : traités par 3ème et 4ème division

Attention : le Directeur a indiqué que l'expérimentation de la numérisation des 2042 n'est pas abandonnée !! faut attendre un bilan de l'expérimentation.

Cette expérimentation sera élargie en 2013 (vérité ou intox ?)

Points d'information :

- Projet de cession d'une parcelle sur le site de Challans : fin de non recevoir de M VIAULT faute d'indications précises sur la nature du projet envisagé.
- Regroupement des sites sur Luçon
- Fontenay : regroupement sur le site fiscal
- Ratio m² : objectif de passer de 19 m² par agent à 12 m² d'ici à 2015.
- Les Sables : toujours en attente du choix de l'architecte avec problématique de repousser les travaux à juillet 2013.
- Départs de M et Mme MAYNE et de M SCHMOUCHKOVITCH : Mme CHASSELOUP à la place de M MAYNE, M BARTEAU à la place de Mme MAYNE, M DIGOIN à la division des particuliers et Mme GAZARD à la division des professionnels.

Déclaration Liminaire FO DGFIP CT 26/06/2012

Depuis 2005, 121 emplois ont été supprimés pour le département de la Vendée.

La DGFIP a subi la suppression de 13 000 emplois en 5 ans.

2 441 emplois sont supprimés au 01/09/2012.

Les propos que vous avez tenus lors du CT du 10 janvier 2012 sont clairs.

Vous avez expliqué que cette année vous n'avez plus tenté de justifier votre choix des services qui ont subis les suppressions de postes ;

Les services sont dans une situation ne cessant de se dégrader au fil des mois avec ces destructions ininterrompues d'emplois et sont au bord de l'explosion,

Face à cette situation vous avez expliqué qu'il n'est pas raisonnable de présenter un justificatif

mathématique pour expliquer le choix des services qui subissent les suppressions,

Vous n'avez pas voulu quantifier les charges des services, parce vous savez qu'il n'existe pas de « marge de manœuvre » !

Vous avez expliqué que vous ne pouvez plus, dans le cadre de l'implantation existante des services, absorber les suppressions d'emplois et que vous attendez « *pour avoir une meilleure visibilité sur les emplois* » (sic !) de pouvoir décliner pour le département les mesures décidées par la D.G.

Les mesures que vous attendez, Monsieur Le Directeur, arrivent !

De nouveaux regroupements des services ont été annoncés au cours du mois de mai.

Le DG a annoncé lors de réunions avec les syndicats nationaux :

- **Le 14 mai 2012 la création d'un service du cadastre par département regroupant trois pôles d'expertise** : le pôle d'évaluation des locaux d'habitation (PELH), le pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) et le pôle de topographie et de gestion cadastrale (PTGC).

L'accueil physique des usagers pour les questions foncières serait assuré par les SIP dans le cadre de l'accueil généraliste

(interlocuteur fiscal unique en matière de taxe foncière) ;

- **Le 29 mai , la fusion service des hypothèques (devenu service de publicité foncière) avec les services de l'enregistrement , la mise en place de pôles départementaux de contrôle des revenus et du patrimoine**

Vous allez donc vouloir resserrer, fusionner, déstructurer les services dans le département.

La mise en place des ESI et DISI s'inscrit dans ces vagues de contre-réformes.

Actuellement se déroulent des discussions pour la mise en place d'un statut interministériel des informaticiens.

Avez-vous des précisions à nous apporter sur la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures ?

Comme nous, vous avez pu lire la presse : celle-ci s'est faite l'écho des premières orientations budgétaires dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2013.

Les créations d'emplois promises dans les ministères de l'éducation nationale, de l'intérieur et de la justice, se feront par redéploiement des effectifs dans la Fonction Publique d'État.

Il ne faut pas être un expert en calcul pour comprendre que le seul moyen pour atteindre cet objectif serait la poursuite et même l'amplification des suppressions d'emplois dans les autres ministères, et en tout premier lieu le ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur et le ministère du redressement productif.

FO Finances, dès son premier contact avec le cabinet ministériel a dénoncé la poursuite de cette logique comptable qui verrait les emplois de ces ministères encore et toujours diminuer.

L'annonce de la suppression de 2,5% des effectifs reviendrait à poursuivre le non remplacement de deux fonctionnaires sur trois !

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement seraient réduites de 10% l'an prochain !

S'ajoute à cette situation catastrophique pour le Service public, ses agents et ses usagers, une note du 30 mai dernier du Ministère du Budget concernant les préconisations 2013-2015, qui pose comme postulat pour prévoir les besoins budgétaires, **une continuité du gel de la valeur du point d'indice, donc de nos traitements.**

Il faudra plus qu'un démenti par communiqué de presse pour convaincre les agents.

Pour FO, ces premières orientations sont totalement inacceptables elle ne manquera pas de le faire savoir aux ministres.

FO DGFIP fait à nouveau le constat de la situation catastrophique des services de la DGFIP, quatre ans après sa création.

Résultat de la dégradation continue des conditions de travail, la démotivation, la colère, l'écœurement sont le quotidien des personnels. Ceux-ci refusent d'être la variable d'ajustement de la politique de réduction des déficits publics.

FO DGFIP ;

- **exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois. Il en va de la santé des agents et de la survie de l'ensemble de nos missions.**
- **revendique le maintien et le renforcement de toutes les missions assurées par la DGFIP.**
- **réaffirme son opposition à toutes tentatives d'externalisation.**
- **exige l'arrêt de tous les projets de réorganisation et de restructuration de l'ensemble des services.**
- **condamne les restrictions budgétaires sans précédent qui remettent en cause le fonctionnement même des services. D'ores et déjà les crédits octroyés ne suffisent pas à couvrir les dépenses courantes de l'année.**
- **exige un abondement des crédits à hauteur des besoins réels.**

FO DGFIP revendique :

- **L'Abrogation du jour de carence**
- **L'Augmentation des rémunérations (Rattrapage de la perte du pouvoir d'achat du point d'indice accumulée depuis l'année 2000)**
- **L'Accès automatique au 8ème échelon du grade d'AAP1 de la catégorie C**
- **Le Rétablissement du droit au retour et le maintien de deux véritables mouvements de mutation**
- **Un Moratoire tant que le progiciel « Chorus-Compta » n'est pas opérationnel**
- **La Rénovation de l'application Hélios ainsi que création d'un véritable module de recouvrement**
- **Le maintien des CDIF avec les effectifs correspondant au bon exercice de toutes les missions cadastrales et la dé-fusion des CDI/CDIF(abandon des pôles)**
- **La Défense du maillage territorial existant des postes et des services**
- **Le Refus de tout projet de fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG**

Quel que soit le pouvoir politique en place, F.O.-DGFIP continuera à porter ces revendications légitimes.